



## Conseil municipal de Sceaux sur Huisne

### Séance du Mercredi 14 Décembre 2016 à 20 h 30

Convocation du C.M. : 07/12/2016  
Affichage : 08/12/2016

Le **Mercredi 14 Décembre 2016 à 20 heures 30**, le conseil municipal de Sceaux sur Huisne, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Denis SCHOEFS, maire

**Etaient présents** : Mesdames Isabelle CANTY. Jocelyne ISSARTIAL. Régine JACQUEMIN. Messieurs Denis SCHOEFS. Didier LOUVEAU. Claude LABORDE. Maurice RAYER. Jérémie CANTY. Eric DESCOMBES. Eric LECOMTE. Yannick ROULEAU.

**Absents excusés** : Mesdames Marie-Line TISON (pouvoir à M. SCHOEFS). Julie FONTENEAU. Servanne JAKUBOWSKI (pouvoir à Isabelle CANTY).  
Monsieur Roger-Jean BEALAY.

Assistaient également à la réunion : Mme Nathalie GOSSELIN, Secrétaire

**Secrétaire de séance** : Monsieur Eric DESCOMBES.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande qu'une minute de silence soit observée en la mémoire de Monsieur Serge BENOIST, décédé le 16 Novembre 2016.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire demande qu'il soit ajouté à l'ordre du jour, les points suivants :

- Finances communales : décisions modificatives suite à réajustement des comptes.

Les membres présents du Conseil Municipal émettent un avis favorable pour cet ordre du jour complémentaire.

## ORDRE DU JOUR

### ☞ **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 octobre 2016**

Sur interrogation de M. le Maire,

**Aucune observation n'étant soulevée, le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal en date du Mercredi 26 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.**

### ☞ **Lotissement communal « Le Chêne Galon »**

#### **- Point sur l'avancement de la commercialisation des lots**

M. le Maire présente le plan.

Pas de changement : Sept terrains actuellement vendus

### **- Aménagements paysagers**

Dans le cadre du suivi des plantations sur une année, le remplacement des végétaux a été réalisé.

### **- Construction des logements locatifs Sarthe Habitat : information**

Les marchés sont signés. Confirmation de Sarthe Habitat pour une période de préparation et de coordination de chantier en janvier avec les parties concernées. Travaux prévus en Février.

## **👉 Aménagement de sécurité avenue de Bretagne**

### **- Attribution des lots du marché aux entreprises**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la recherche des entreprises qui seront chargées de la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité de l'Avenue de Bretagne,

Monsieur le Maire indique que la consultation a donc été lancée par publicité sur le portail de dématérialisation des marchés publics du Conseil Départemental de la Sarthe en date du 7 novembre 2016 avec une remise des plis pour le 2 Décembre 2016 à 12 h 00.

Le marché, passé selon une procédure adaptée, est composé de 3 lots :

- Lot n° 1 : Terrassements, voirie, assainissement EP et signalisation – Avec deux options suivant article 2.7.2 du règlement de la consultation (option 1 : bordures et caniveau et option 2 : aire piétonne)

- Lot n° 2 : Eclairage public et radars pédagogiques

- Lot n° 3 : Aménagements paysagers

Les critères d'analyses des offres étaient les suivants :

- Mémoire technique et durée des travaux : 40%

- Montant de la prestation : 60%

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 décembre 2016 afin de procéder à l'ouverture des plis.

\* Pour le Lot n° 1, cinq entreprises ont remis une offre.

Après présentation de la grille d'analyses, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de la **Société COLAS Centre Ouest** – Champagné (72470) pour la somme de **362 726.50 euros H.T. soit 433 820.89 euros T.T.C.**, (comprenant l'option de base et les options 1 et 2).

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité : 13 voix POUR

- **ATTRIBUE** le marché à la Société **COLAS Centre Ouest** – Agence de Champagné – Route de Paris – BP 51 – 72470 Champagné pour la somme de **362 726.50 euros H.T. soit 433 820.89 euros T.T.C.**, (comprenant l'option de base et les options 1 et 2).

\* Pour le Lot n° 2, cinq entreprises ont remis une offre.

Après présentation de la grille d'analyses, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de la **Société SPIE Ouest Centre** – Le Mans (72000) pour la somme de **61 896.50 euros H.T. soit 74 028.21 euros T.T.C.**,

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité : 13 Voix POUR

- **ATTRIBUE** le marché à la Société **SPIE Ouest Centre** – ZI du Panorama – 12, rue Alain Gerbault – 72000 Le Mans pour la somme de **61 896.50 euros H.T. soit 74 028.21 euros T.T.C.**,

\* Pour le Lot n° 3, six entreprises ont remis une offre.

Après présentation de la grille d'analyses, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de la **Société KNITTEL PAYSAGISTES** – La Ferté-Bernard (72400) pour la somme de **36 562.32 euros H.T. soit 43 874.78 euros T.T.C.**,

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité : 13 Voix POUR

- **ATTRIBUE** le marché à la Société **KNITTEL PAYSAGISTES** – **ZI route de Mamers – BP 98 – 72400 La Ferté-Bernard** pour la somme de **36 562.32 euros H.T. soit 43 874.78 euros T.T.C.**,

- **IMPUTE** ces dépenses au budget communal, opération n° 88 « Aménagement de sécurité – Avenue de Bretagne » suivant l'article budgétaire concerné.

- **SUBDELEGUE** chaque adjoint afin de signer tous documents se rapportant à ce dossier

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire aux présentes décisions.

#### **- Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre : Sté I.R.P.L**

Vu la délibération n° 3 du 3 juillet 2015 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à la Société IRPL – Coullaine (72190), pour les travaux d'aménagement de sécurité de l'avenue de Bretagne

VU le marché signé le 20 juillet 2015 avec cette société pour un montant de 13 200.00 euros H.T.

Considérant la demande de mission complémentaire, faite auprès du Maître d'œuvre pour les points suivants :

- Mise en conformité des bornes béton existantes dans le centre-bourg

- Mise en place de l'éclairage particulier au droit des traversées piétonnes sur toute la traversée de la commune,

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité : 13 Voix POUR

- **DECIDE** de passer un avenant n° 01 au marché de maîtrise d'œuvre signé avec la Société IRPL pour un montant supplémentaire de **2 580.00 euros H.T. soit 3 096.00 euros T.T.C.** correspondant à la mission complémentaire sollicitée.

- **D'IMPUTER** cette dépense au budget communal, Opération n° 88 « Aménagement de sécurité de l'Avenue de Bretagne » - Article 2315 « Installations, matériels et outillages techniques »

- **SUBDELEGUE** chaque adjoint afin de signer tous documents se rapportant à ce dossier

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

Monsieur le Maire souligne que le Maître d'œuvre a proposé ici un avenant plus que correct : non réalisé sur le montant global des travaux.

NOTA : Un avenant sur un marché intervient à la demande de la Collectivité (pour une mission ou travaux complémentaire non prévu au marché initial). L'entreprise ne peut pas proposer un avenant pour des travaux qu'elle aurait omis d'insérer dans sa proposition de marché initial sauf si cas de force majeure mais dans ce cas elle ne peut dépasser un certain % du montant du marché global. (suite à interrogation de M. RAYER)

**- Agrandissement du groupe scolaire : Avis du conseil sur l'avant-projet chiffré**

Une réflexion est observée quant à la possibilité de faire l'extension en ossature bois et non en maçonnerie. L'architecte préconise d'opter pour de la maçonnerie pour un bon équilibre de l'ensemble du projet et un coût financier supérieur de l'ordre de 15 à 25%. Il est donc demandé de prévoir cette option lors de la consultation des entreprises et d'en référer à l'Architecte.

VU la délibération n°2016-046 du Conseil Municipal du 2 juin 2016 décidant du lancement du projet d'agrandissement de l'école Jean Ferrat,

VU la délibération n° 2016-049 du Conseil Municipal du 8 Juillet 2016 attribuant la maîtrise d'œuvre du projet au Cabinet d'Architecture CUSSOT – Le Mans (72100) pour un montant de 10 500.00 euros T.T.C.

VU la délibération n° 2016-066 du Conseil Municipal du 28 Septembre 2016 validant l'esquisse du projet d'agrandissement et décidant de la poursuite de l'étude,

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité : 13 Voix POUR

- **VALIDE** l'avant-projet sommaire d'un montant de 217 300.00 H.T. présenté par le Cabinet d'Architecture CUSSOT pour l'extension d'une 4<sup>ème</sup> classe, la création d'une cour d'école pour les maternelles avec préau et jeux ainsi que l'extension et l'équipement de la cuisine.

- **DEMANDE** qu'une variante soit incluse lors de la consultation des entreprises pour la réalisation éventuelle du projet selon une structure bois avec finition extérieure enduite.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre l'étude de cet agrandissement jusqu'à l'avant-projet définitif ainsi que le dépôt du permis de construire.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

**- Accueil périscolaire : Actualisation de l'indemnité du Coordinateur « Enfance-Jeunesse »**

VU le décret-loi du 26 octobre 1936 relatif au cumul de retraite, de rémunérations et de fonctions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans le cadre de l'accueil périscolaire, il est nécessaire d'avoir un coordinateur « Enfance-jeunesse »,

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité : 13 voix POUR

- **DECIDE** de maintenir l'indemnité forfaitaire brute mensuelle accordée au coordinateur « Enfance-jeunesse » à **98.50 euros** pour une durée de travail de 8 heures au titre d'une activité accessoire dans le cadre périscolaire.

- **APPLIQUE** cette indemnité mensuelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision

### **- Point financier des TAP**

Monsieur le Maire présente un état récapitulatif arrêté au 30 Novembre 2016 de l'ensemble des dépenses en matériels, fournitures, interventions des associations et personnels communaux et extérieurs pour le fonctionnement des travaux d'activités périscolaires.

Il est constaté un coût annuel s'élevant à un montant de 17 300 euros soit un coût approximatif de 200 euros par enfant. Il est rappelé qu'une aide de 50 euros par enfant est reversée par le fonds de soutien des activités périscolaires.

### **- Conseil d'école du 7 novembre 2016 : Information**

Election de nouveaux délégués de parents d'élèves

Effectifs : 87 élèves (44 maternelles, 43 élémentaires) – Effectifs attendus en janvier :91

Prévision d'effectif rentrée sept 2017 : 97 élèves (ouverture : 107)

Sécurité école : exercice de confinement (rideaux aux portes)

Projets scolaires : Danse et chorale. Journée carnaval – marché de Noël

Demande de goudronnage du parking de l'école (à voir après travaux)

## **☞ Accueil de loisirs de Tuffé**

### **- Contrat enfance jeunesse : Information**

Monsieur le Maire rappelle la signature en décembre 2015 d'une convention avec la Commune de Tuffé et la CAF afin de rejoindre le centre de loisirs de Tuffé.

Cette nouvelle convention a permis de rejoindre les autres communes avec un partenaire supplémentaire : La Caisse d'Allocations Familiales

En 2015 : 18 familles concernées soit 28 enfants

En 2014 : 11 familles concernées soit 19 enfants

Forte augmentation de la fréquentation qui a un impact budgétaire

Ce qui explique une facture plus importante pour cette année s'élevant à une somme de 4 367.83 euros.

## **☞ Assainissement collectif**

### **- Actualisation de la participation pour l'assainissement collectif (PAC)**

VU la délibération N°2015-03 du 6 novembre 2015 fixant la participation du raccordement au réseau d'assainissement collectif sur la Commune de Sceaux-sur-Huisne, pour l'année 2016,

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité : 13 voix POUR

- **DECIDE** de maintenir les tarifs suivants, lors d'un nouveau raccordement au réseau collectif d'assainissement :

- Montant de la participation pour les particuliers : **350 euros**

- Montant de la participation pour les professionnels : **500 euros**

- **APPLIQUE** ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

### **- Actualisation de la redevance d'assainissement**

Vu la délibération N°2015-04 du 6 novembre 2015 fixant les tarifs du prix de l'assainissement collectif sur la Commune de Sceaux-sur-Huisne, pour l'année 2016,

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité : 13 Voix POUR

- **DECIDE** de maintenir les tarifs suivants :
- Surtaxe d'assainissement pour un prix fixé à **0.87 H.T. par m3**
- Droit d'accès au réseau d'assainissement collectif (abonnement) pour un montant fixé à **36.00 euros H.T. par an**
- **d'APPLIQUER** ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

### **☞ Finances communales**

#### **- Reversement au budget communal de l'excédent de la Caisse des Ecoles**

**VU** la délibération n° 2016-04 en date du 9 Novembre 2016 de la Caisse des Ecoles,

**Considérant** le transfert comptable opéré le 1<sup>er</sup> Janvier 2013, du personnel des écoles du budget de la caisse des écoles vers le budget communal opéré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013,

**Considérant** que ce transfert vers le budget communal a entraîné une augmentation du montant annuel des frais de personnel,

**Considérant** l'excédent constaté sur le budget de la caisse des écoles

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité : 13 voix POUR

- **ACCEPTE** le versement d'un excédent d'un montant de 13 842.00 euros du budget de la Caisse des Ecoles conformément aux inscriptions budgétaires de l'année 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision

**- Budget Lotissement « Le Chêne Galon » : Décision modificative**

Considérant qu'il est nécessaire d'opérer quelques ajustements comptables pour le règlement des entreprises réalisant les travaux d'aménagement du lotissement,

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité : 13 voix POUR

- **DECIDE** d'opérer, en section de fonctionnement, les virements de crédits :

Article	Libellé	Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes
Article 7015	Vente de terrains aménagés		- 270,00
Article 6045	Achat études, prestations de services, petit matériels	+ 270,00	

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

**- Budget communal : Décisions modificatives**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à quelques ajustements comptables, après constat d'éléments imprévisibles notamment dû à la mise en congé longue durée d'un agent titulaire, de son remplacement par un agent contractuel et d'une augmentation du Fonds National de Garantie individuel de ressources,

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité : 13 voix POUR

- **DECIDE** d'opérer, en section de fonctionnement, les virements de crédits suivants :

Article	Libellé	Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes
Article 73925	Reversement FPIC	+ 5 500 euros	NEANT
Article 022	Dépenses imprévues	- 15 000 euros	
Article 615221	Entretien et réparations bâtiments publics	- 1 000 euros	
Article 615231	Entretien et réparation voirie	- 11 500 euros	
Article 6156	Maintenance	- 2 000 euros	
Article 6226	Honoraires	- 600 euros	
Article 627	Services bancaires et assimilés	- 1 000 euros	
Article 6218	Autre personnel extérieur	+ 7 000 euros	
Article 6411	Personnel Titulaire	+ 15 600 euros	
Article 6453	Cotisations caisse retraite	+ 3 000 euros	

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

## ☞ Commissions Communales

### - Commission « information-communication »

La parole est donnée à Mme Isabelle CANTY qui fait une présentation du nouveau bulletin municipal 2016.

Celui-ci est en cours d'impression et sera distribué fin décembre à l'ensemble des habitants.

L'ensemble des membres du conseil municipal remercie fortement Isabelle CANTY de son travail.

## ☞ Communautés de communes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différentes réunions de travail qui se sont déroulées ou qui vont avoir lieu en 2017 notamment sur les sujets suivants :

- PLUi
- Fiscalité Professionnelle Unique
- Nouvelles compétences de la CCHS à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, notamment celle du développement économique : Zone d'activités deviennent communautaires et également en matière de tourisme.



Des réunions internes avec des présentations par des bureaux d'étude notamment en matière de PLUI auront lieu afin de présenter les changements.

## ☞ Informations

### - Affaires Sarthe Lotissement :

Le Tribunal Administratif a remis son jugement, en faveur de la Commune. Une somme de 1 000 euros sera versée pour dommage.

Il a été demandé à Mme HELIAS, Percepteur de débloquer les recettes émises en son temps pour la somme de 6 000 euros.

### - Elections présidentielles

Conformément à l'instruction préfectorale, une permanence du secrétariat est prévue le 31 Décembre 2016 de 10h00 à 12h 00 pour les inscriptions sur les listes électorales en vue des élections présidentielles et législatives 2017.

### - Vœux de la Municipalité

Samedi 21 janvier 2017 à 11 h 00

## Questions diverses

- Zone Val'Activ : L'éclairage ne fonctionne plus : une intervention sera donc prévue.

## ☞ Agenda Maire et Adjoints

- Jeudi 15/12 à 18h00 : réunion préfète à Marolles : sécurité
- Lundi 19/12 à 10h00 : Réunion PLUi à Prévelles
- Lundi 19/12 à 14h00 : Réunion PLUi à La Bosse
- Lundi 19/12 à 18h30 : comité syndical PS à Dollon
- Mardi 20/12 à 18h30 à Duneau : réunion CCHS
- Mercredi 21/12 à 18h00 à Villaines : copil PLUI
- Jeudi 22/12 à 10h00 : réunion PLUi à Vouvray
- Lundi 9/01 à 14h00 : réunion PLUi au Luart

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50

**Prochaine réunion du conseil municipal : A définir ultérieurement**

**Bonne fin d'année à tous !**